



Une histoire de confiance

A matter of trust

Journée Mondiale de l'Accréditation 2018 : l'accréditation pour rendre le monde plus sûr



Dossier de presse

- 11 juin 2018 -

Sommaire

Introduction	p.2
Protéger la population des risques encourus dans la vie quotidienne	p.3
Prévenir les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments	p.3
Contribuer à assurer la qualité de l'eau	p.4
Contribuer à crédibiliser le dispositif de surveillance de l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques	p.4
Assurer la sécurité des personnes dans leurs déplacements quotidiens	p.5
Contribuer à la protection des citoyens	p.6
Professionaliser les activités de sécurité privée	p.6
Reconnaître la fiabilité de la science des odeurs	p.6
Donner confiance dans les résultats d'analyses médico-légales	p.7
Assurer la sécurité des informations	p.8
Accompagner les entreprises dans la sécurisation de leur système d'information	p.8
Garantir la sécurité et la confidentialité des données de santé à caractère personnel	p.9
Prévenir les accidents liés aux activités sportives et de loisirs	p.9
Contribuer à renforcer la sécurité des enfants sur les aires collectives de jeux	p.9
Contribuer à renforcer la sécurité des parcours acrobatiques en hauteur	p.10

Annexe

Brochure de présentation de la journée mondiale de l'accréditation, par ILAC/IAF

Introduction

Ce 9 juin 2018 a marqué la 11^{ème} édition de la Journée Mondiale de l'Accréditation, manifestation mettant à l'honneur cette année l'accréditation comme outil pour rendre plus sûr le monde dans lequel nous vivons.

Quand on évoque la sécurité, on pense inmanquablement aux différents contrôles qui sont réalisés dans les aéroports pour accéder aux avions ou à l'entrée des lieux publics. Les événements tragiques qui se sont produits ces dernières années en France et à l'étranger ont en effet tendance à nous faire assimiler sécurité et prévention des attaques et agressions dont pourrait être victime la population.

Cela s'avère toutefois très réducteur. Car la sécurité de tout un chacun au quotidien passe aussi par celle des produits que nous consommons, des services que nous utilisons ou encore des infrastructures que nous empruntons. Dans un contexte de numérisation de l'économie, elle concerne également nos données à caractère personnel comme l'actualité récente nous l'a rappelé à plusieurs reprises.

Les risques inhérents à ces multiples situations de la vie ont fait prendre conscience aux Pouvoirs publics, aux donneurs d'ordres et aux chefs d'entreprises de la nécessité de prendre des mesures pour protéger l'ensemble des acteurs d'une part, et de maintenir la confiance dans le contrôle de la sécurité d'autre part.

Gage de qualité et de conformité, l'accréditation s'est imposée comme l'un des meilleurs outils pour répondre aux exigences réglementaires et aux besoins en termes de réduction des risques.

Garantir que les services et produits mis sur le marché peuvent être utilisés en toute sécurité, prévenir les accidents du travail et protéger les citoyens des risques encourus dans la vie quotidienne sont autant de défis auxquels l'accréditation permet de répondre.

Procédure établie et reconnue au niveau international, l'accréditation permet d'évaluer et de contrôler la fiabilité des mesures et des essais, ou la qualité des inspections et des certifications réalisées conformément aux meilleures pratiques. De cette façon, l'accréditation rend le monde plus sûr.

Au travers de quelques exemples concrets, ce dossier de presse se propose d'illustrer les apports de l'accréditation à notre sécurité quotidienne.

La Journée Mondiale de l'Accréditation

Initiative internationale créée conjointement par International Accreditation Forum (IAF) et International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) - les deux organisations mondiales d'accréditeurs dont le Cofrac est membre et signataire des accords de reconnaissance mutuelle - la Journée Mondiale de l'Accréditation valorise l'importance de l'accréditation et permet, chaque année, de démontrer son application dans un domaine donné.

Protéger la population des risques encourus dans la vie quotidienne

Prévenir les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments

Les scandales sanitaires dans le domaine alimentaire font régulièrement la Une des journaux : lait infantile contaminé à la salmonelle, trafic de viande de cheval impropre à la consommation, graines germées contaminées, ... les exemples sont nombreux. Le risque zéro n'existant pas, certains industriels font le choix de mettre en place des mesures pour le maîtriser ou le réduire, en complément de la réglementation française et des textes européens qui fixent les règles en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les entreprises agroalimentaires sont en effet responsables des produits qu'elles mettent sur le marché et ont l'obligation d'établir un plan de maîtrise des risques sanitaires.

Parmi les mesures adoptées par les professionnels du secteur, certains choisissent de faire appel à un organisme d'inspection accrédité pour faire reconnaître leur démarche qualité. La voie de l'inspection constitue un moyen d'évaluer la conformité des pratiques par rapport à la réglementation, un référentiel donné ou des bonnes pratiques. La plus-value de l'accréditation revient quant à elle à s'assurer de la compétence de l'organisme d'inspection consulté et de bénéficier de prestations de confiance.



Plusieurs accréditations ont été ouvertes dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments : pour l'inspection des activités alimentaires des points de vente de la grande distribution, ou de l'hygiène des établissements de restauration commerciale notamment. Cette inspection en restauration commerciale conduit à une note générale de l'établissement ainsi qu'à une note pour chacun des items observés, comme l'hygiène du personnel, les manipulations ou encore la traçabilité. Les établissements contrôlés selon ces référentiels peuvent afficher leurs notes à la vue du grand public pour attester de la qualité de leur travail.

L'accréditation en matière de sécurité sanitaire des aliments est également ouverte aux vérifications de l'hygiène des établissements de restauration collective et, de manière plus large, aux établissements agroalimentaires pour tous les stades du produit : production primaire, transformation, distribution, transport et stockage.

Le recours à des inspections accréditées contribue ainsi à faire progresser la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à améliorer la confiance des consommateurs dans les différents acteurs de la filière.

Contribuer à assurer la qualité de l'eau

Indispensable à notre alimentation, à notre hygiène et plus largement à toute forme de vie, l'eau est une composante majeure de notre quotidien. En France, où il suffit d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau potable, les pouvoirs publics ont pris la mesure des enjeux de sécurité et de santé publique liés à la qualité de l'eau. Depuis 2010, la consommation et le cheminement de l'eau jusqu'à l'utilisateur final font l'objet de contrôles, dont de nombreux prélèvements* devant être effectués sous accréditation.

Le cadre législatif autour de cette surveillance de l'eau a récemment été renforcé avec la parution de l'article 6 de l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires, qui prévoit que la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux soit effectué par des organismes accrédités.

L'importance des prélèvements dans le processus d'analyse a conduit à faire entrer cette opération dans le périmètre de l'accréditation. La façon dont un échantillon a été prélevé ou l'endroit où le prélèvement a eu lieu peut en effet impacter le résultat de l'analyse. Toute la chaîne, depuis le prélèvement jusqu'à l'analyse elle-même, est par conséquent prise en compte dans le cadre de l'évaluation de la qualité du résultat final.

L'accréditation permet de reconnaître la compétence spécifique que nécessite la bonne réalisation des prélèvements et des analyses dans le domaine de l'eau, garantissant ainsi la qualité des contrôles effectués et la confiance de tout un chacun dans l'eau qu'il consomme.

** Prélèvements en distribution, en rivière, en eau souterraine, etc.*



Contribuer à crédibiliser le dispositif de surveillance de l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques

L'essor des technologies de communication sans fil a conduit à une multiplication des sources de rayonnement électromagnétique auxquelles tout un chacun est exposé. L'exposition à des champs électromagnétiques est supposée sans danger tant que les niveaux restent inférieurs à des seuils.

En France, la réglementation fixe des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de communication ou

par les installations radioélectriques. Le respect de ces valeurs limites d'exposition est du ressort de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

Afin de vérifier la conformité des niveaux d'exposition aux valeurs limites réglementaires, l'ANFR fait appel à des laboratoires indépendants qui sont accrédités pour réaliser des mesures de champs électromagnétiques conformément au protocole de mesure qu'elle a établie. Les rapports de mesure sont transmis à l'ANFR qui les publie ensuite sur son site www.cartoradio.fr. Plus de 4000 mesures ont ainsi été réalisées en 2017.

Les mesures sont financées grâce à un fond alimenté par une taxe payée principalement par les opérateurs de téléphonie mobile, et géré par l'ANFR.

Toute personne physique ou morale peut demander, gratuitement, à faire mesurer l'exposition aux champs électromagnétiques par des laboratoires accrédités (formulaire disponible auprès de l'ANFR), qu'il s'agisse de locaux d'habitation ou de lieux accessibles au public comme les parcs et les commerces par exemple.

En reconnaissant la compétence et l'impartialité des laboratoires réalisant ces mesures, l'accréditation contribue incontestablement à crédibiliser le dispositif mis en place par les pouvoirs publics et à rassurer le public sur la fiabilité des résultats rendus.

Assurer la sécurité des personnes dans leurs déplacements quotidiens

Les 560 000 ascenseurs que compte la France assurent 100 millions de trajets par jour¹. C'est le moyen de transport le plus utilisé dans le pays. La moitié des ascenseurs installés ont plus de 25 ans et un quart plus de 40 ans. Entre 11 000 et 12 000 nouveaux appareils sont installés chaque année.



Au début des années 2000, plusieurs accidents dramatiques et une directive européenne ont conduit les autorités à imposer une mise aux normes du parc des ascenseurs via la loi Urbanisme et Habitat dite de Robien en 2003. A cette occasion, un contrôle technique quinquennal des ascenseurs a également été mis en place.

L'accréditation est un préalable à l'habilitation des organismes par le ministère en charge de la construction et du logement pour l'évaluation de la conformité des ascenseurs neufs soumis au marquage CE. En attestant de l'impartialité et de la compétence des organismes réalisant les contrôles, elle donne confiance aux utilisateurs dans la conformité effective du produit aux exigences essentielles de sécurité.

De plus, certains organismes ont volontairement recours à l'accréditation afin de renforcer leur image auprès de leurs clients et d'accroître ainsi leurs parts de marché.

Si les accidents impliquant des ascenseurs sont devenus extrêmement rares, c'est aussi grâce à l'accréditation qui a contribué à renforcer la qualité des contrôles réalisés.

¹ Source : Fédération nationale des ascenseurs

Contribuer à la protection des citoyens

Professionnaliser les activités de sécurité privée

Depuis les années 2000, le secteur de la sécurité privée connaît une forte croissance, la menace terroriste et les attentats de 2015 ne faisant que renforcer cette tendance. Ces événements ont en effet conduit les espaces publics, les centres commerciaux ou les salles de spectacles à intensifier leurs contrôles de sécurité et, par conséquent, à recruter un nombre important d'agents de sécurité privée. De même, les installations de surveillance et télésurveillance de systèmes de sécurité ont été multipliées.

Avec un turn-over de près de 50 %, les métiers de la sécurité privée – qui désignent en particulier les activités de surveillance humaine ou via des systèmes électroniques, les agents cynophiles, les activités de transport de fonds et les agents de recherche privée – peinent à fiabiliser leurs effectifs. Pour professionnaliser le secteur, les pouvoirs publics ont choisi d'imposer aux agents une formation « sécurité privée » réalisée par un organisme qui devra être certifié.

Depuis juillet 2016, cette certification accréditée permet ainsi de garantir la compétence des organismes de formation du secteur, notamment en matière de composition de la formation et de qualification des formateurs. Elle constitue un pré-requis pour obtenir l'agrément délivré par le Centre national des activités privées de sécurité (Cnaps), indispensable à l'exercice des organismes de formation.

Le recours à l'accréditation pour assurer l'impartialité et la compétence de l'organisme certificateur fiabilise le dispositif mis en place par les pouvoirs publics.

En participant activement à la professionnalisation du secteur de la sécurité privée, l'accréditation contribue à renforcer la sécurité des citoyens.

Reconnaître la fiabilité de la science des odeurs

Diverses techniques peuvent aider à retrouver les auteurs d'une infraction lors d'enquêtes judiciaires. Parmi elles, l'odorologie, ou science des odeurs, est utilisée par la police technique et scientifique pour démontrer la présence d'un suspect sur une scène de crime.



Cette technique de comparaison et d'identification des odeurs humaines par des chiens spécialement entraînés repose sur l'individualité de chaque odeur.

Grâce à leur sens olfactif très développé, ces chiens policiers sont capables de discriminer les odeurs au sein d'un mélange. Un prélèvement d'odeurs est effectué par contact de tissus spécifiques sur la scène d'infraction ainsi que sur le suspect. La comparaison est ensuite effectuée entre l'odeur humaine de référence (trace odorante du lieu de l'infraction ou odeur corporelle du suspect) et cinq autres odeurs humaines différentes (odeurs corporelles ou traces odorantes de comparaison), le chien se couchant devant le bocal correspondant à l'odeur humaine de référence recherchée. L'opération est alors répétée avec un second chien afin de confirmer le résultat.

Le laboratoire en charge de ces essais réalise trois recherches de manière aléatoire pour chacun des chiens, deux positives (avec l'odeur du suspect) et une ligne à vide (sans l'odeur du suspect), permettant d'éviter tout risque d'erreur et ainsi d'écarter tout résultat lié au hasard.

Depuis 2016, cette méthode fait l'objet d'une accréditation attestant la compétence et l'impartialité du laboratoire qui l'applique. Le laboratoire du Service Central de la Police Technique et Scientifique (SCPTS) d'Ecully, dépendant de la Direction Générale de la Police Nationale, est à ce jour le seul en France à bénéficier d'une accréditation pour cette activité hors-norme.

Donner confiance dans les résultats d'analyses médico-légales

Dans le cadre de procédures pénales, l'analyse de traces d'ADN prélevées sur une scène de crime ou sur des personnes impliquées dans l'enquête permet bien souvent de faire progresser l'investigation, voire de résoudre l'affaire.

Les laboratoires sont alors chargés d'effectuer des analyses génétiques destinées à l'identification humaine. Ils peuvent également être amenés à procéder à des recherches de filiation (recherches en paternité, maternité, fratrie...) dans un cadre pénal ou à l'occasion de procédures civiles.

Ces laboratoires sont missionnés par les magistrats des tribunaux pour mener une expertise à partir des prélèvements effectués. Les analyses réalisées sur des traces de sang, de sperme, des cellules de contact ou des éléments pileux, permettent d'identifier un profil d'ADN qui est ensuite comparé à celui d'une victime, d'un suspect ou d'un témoin.

L'accréditation de ces analyses – dont les conséquences sont particulièrement importantes, principalement car la liberté de personnes en dépend – permet de donner confiance dans l'exactitude, la fiabilité et la reproductibilité des résultats produits. Elle garantit à la fois la compétence et l'impartialité des laboratoires qui y ont recours.



Assurer la sécurité des informations

Accompagner les entreprises dans la sécurisation de leur système d'information

La sécurité de l'information détenue par les entreprises est un enjeu majeur du monde économique. La perte, la manipulation ou le vol d'informations peuvent avoir des conséquences désastreuses sur leur image, engendrer une perte de parts de marché, voire hypothéquer leur avenir.

Les multinationales ne sont pas les seules touchées. En France, 76 % des entreprises de taille intermédiaires auraient ainsi subi une cyberattaque en 2017².

La mise en place d'un management de l'information conforme à l'ISO 27001 inscrit l'entreprise dans un cercle vertueux d'amélioration continue de la sécurité de son système d'information qui démarre à la conception de son système.

De nombreuses entreprises à travers le monde ont recours à une certification ISO 27001 accréditée pour conforter l'organisation mise en place et assurer in fine la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données gérées.

Le recours à la certification ISO 27001 accréditée permet ainsi aux entreprises d'améliorer leur image vis-à-vis de leurs partenaires et clients, de réduire la charge d'éventuels audits client en prouvant la conformité à des critères internationalement reconnus et de rentabiliser les investissements réalisés dans la sécurité de l'information tout en limitant sa responsabilité.

En reconnaissant la compétence et l'impartialité des organismes de certification pour réaliser les audits des systèmes mis en place, l'accréditation participe de la robustesse du dispositif et de la confiance que le marché peut lui accorder.

Bénéficier d'une certification accréditée dans ce domaine sensible constitue un outil de différenciation pour les entreprises dans la perspective de remporter de nouveaux marchés.

C'est également un pré-requis demandé par les autorités réglementaires nationales pour, par exemple, l'hébergement des données de santé.

² Source : étude réalisée par le cabinet PwC et la société de conseil en assurances Bessé



Garantir la sécurité et la confidentialité des données de santé à caractère personnel

À l'heure de la mise en application du règlement européen sur la protection des données (RGPD), la sécurisation du traitement des données personnelles est au centre des débats. Depuis le 1^{er} avril 2018, la législation encadrant l'hébergement des données de santé à caractère personnel sur support numérique impose aux hébergeurs d'être titulaire d'une certification délivrée par un organisme accrédité.

Cette certification accréditée remplace la procédure d'agrément précédemment en vigueur. Un changement de procédure inscrit dans la loi, qui a pour objectif d'améliorer la fiabilité du contrôle des exigences grâce à des audits menés sur site, là où il se limitait auparavant à une analyse documentaire.

Le nouveau dispositif de certification vise le système de management de la sécurité des systèmes d'information des hébergeurs de données de santé à caractère personnel (HDS). Il est appliqué lorsque ces données sont hébergées par un tiers sur un support numérique et recueillies à l'occasion d'une prise en charge sanitaire ou médico-sociale, lors de consultations médicales par exemple.

Il s'applique à tout hébergeur qui propose ses services à des responsables de traitements localisés en France ou à des patients pris en charge dans le pays. Néanmoins, il peut arriver que les données de santé soient stockées sur des serveurs localisés à l'étranger. Pour dépasser les frontières et s'aligner sur des standards partagés dans le monde entier, le référentiel de certification HDS s'appuie sur des normes internationales*.

En garantissant l'impartialité et la compétence des organismes de certification réalisant le contrôle des hébergeurs, l'accréditation renforce la confiance des patients dans la confidentialité de leurs données de santé. Elle valorise l'offre des hébergeurs au delà du territoire national, grâce aux accords de reconnaissance internationaux dont le Cofrac est signataire.

** Norme ISO 27001 « système de gestion de la sécurité des systèmes d'information » ; norme ISO 20000-1 « système de gestion de la qualité des services » ; norme ISO 27018 « protection des données à caractère personnel ».*

Prévenir les accidents liés aux activités sportives et de loisirs

Contribuer à renforcer la sécurité des enfants sur les aires collectives de jeux

Soucieuses d'améliorer la qualité de vie de leurs administrés et de favoriser cohésion sociale et solidarité entre les générations, les villes multiplient depuis plusieurs années les aménagements s'inscrivant dans une démarche de développement durable. La mise en place d'aires collectives de jeux dans des espaces publics à l'occasion de programmes de rénovation urbaine en constitue une bonne illustration.

Ces aires de jeux réservées aux enfants de moins de 14 ans présentent toutefois des risques de blessures pour leurs jeunes utilisateurs. Elles doivent donc respecter les exigences de sécurité réglementaires en vigueur afin de ne pas présenter de risque pour la sécurité et la santé des utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible.

Afin de s'en assurer, des contrôles périodiques obligatoires sont réalisées par des organismes d'inspection, dont certains sont accrédités. En faisant appel à ces organismes et en tenant compte de leurs recommandations, les maires qui mettent à disposition des aires de jeux limitent, en cas d'accident, le risque que leur responsabilité pénale pour faute soit engagée.

La dernière enquête réalisée par la DGCCRF dont les résultats ont été communiqués fin février 2017 s'appuie sur les contrôles réalisés au sein de 1 653 établissements exploitant une ou plusieurs aires de jeux. Elle met en évidence une amélioration globale de l'état des équipements utilisés.

Du fait des garanties qu'elle apporte en matière de compétence, l'accréditation des organismes d'inspection permet à la fois de renforcer la sécurité des enfants sur les aires collectives de jeux, de réduire les coûts du fait de la mise en œuvre d'un entretien et d'une maintenance adaptés, et de tranquilliser les élus sur le plan juridique.

Contribuer à renforcer la sécurité des parcours acrobatiques en hauteur

Au nombre de cinq en 1998, les structures dédiées aux parcours acrobatiques en hauteur – communément appelés parcours accrobranche – sont désormais près de 500. Ce qui témoigne de l'engouement des Français pour une activité physique et sportive, ludique, exaltante et dépaysante. Ces parcours permettent à des personnes d'évoluer d'un point à un autre à l'aide de câbles et leur utilisation présente des risques.



Si les accidents restent rares, ils peuvent néanmoins provoquer de très graves blessures, les déplacements des participants pouvant s'opérer jusqu'à 12 mètres de haut selon la difficulté du parcours. De manière générale, les exploitants ont donc une obligation de moyens en matière de sécurité.

L'accréditation est un moyen pour les organismes d'inspection qui contrôlent périodiquement les parcours acrobatiques en hauteur de valoriser leurs compétences auprès de leurs clients. Elle constitue un gage de sérieux et contribue à renforcer leur image.

Pour les gestionnaires de parcours acrobatiques en hauteur, faire appel à un organisme d'inspection accrédité leur permet d'avoir confiance dans les résultats délivrés et d'avoir ainsi l'assurance que leurs installations sont conformes aux normes européennes en vigueur. L'accréditation contribue ainsi à renforcer la sécurité des participants.

Le recours à l'accréditation peut également permettre de limiter les risques juridiques encourus si d'aventure la responsabilité des exploitants était recherchée suite à un accident.

ANNEXE



L'accréditation pour rendre le monde plus sûr



Journée mondiale de l'accréditation

9 juin 2018

(#WAD2018)

L'accréditation pour rendre le monde plus sûr

Le 9 juin 2018 est la Journée Mondiale de l'Accréditation, initiative internationale créée conjointement par International Accreditation Forum (IAF) et International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) pour promouvoir l'accréditation. Le thème porte cette année sur le rôle joué par l'accréditation pour rendre le monde plus sûr.

Quels sont les enjeux ?

Il y a plus de 2,78 millions de morts chaque année du fait d'accidents ou de maladies liés au travail. Environ 125 millions de personnes dans le monde sont exposées à l'amiante sur leur lieu de travail, entraînant la mort de plusieurs milliers de personnes chaque année des suites d'un cancer du poumon. Un décès sur huit dans le monde, soit environ 7 millions de personnes, est dû à la pollution de l'air. A titre de comparaison, il y a eu 1,25 million de morts causées par des accidents de la route en 2013¹. Il y a également 374 millions d'accidents et de maladies non mortels liés au travail chaque année, beaucoup conduisant à des absences prolongées. Mis à part le coût humain significatif, l'impact économique du manque d'attention accordée à la sécurité et à la santé au travail est estimé à 3,94 % du PIB mondial chaque année² (environ 2280 milliards d'euros ou 2800 milliards de dollars de coûts directs et indirects en lien avec des blessures et maladies).

Des problèmes récents concernant de la nourriture avariée, des drogues, des appareils électroniques, et d'autres produits de consommation ont clairement mis en évidence la nécessité de prendre davantage de mesures pour protéger les consommateurs. Les statistiques sur les blessures mettent en exergue que les problèmes de conception, les défauts de fabrication et une information des consommateurs insuffisante en matière de sécurité sont responsables de nombre de blessures.

Dans l'ensemble de la société, nous attendons que les produits que nous achetons, des appareils électriques aux jouets pour les enfants, que notre environnement (eau sans contaminant, air dépourvu de tous polluants nocifs), ou que les projets de construction de grands ouvrages (routes, ponts et systèmes de transport public) soient sans danger.

Nos sources d'énergie quotidiennes, comme le gaz ou l'électricité, devraient également être accessibles sans dommage ou risque de blessure.

Nous devrions pouvoir compter sur des services de base comme l'eau potable et les examens médicaux.

Les entreprises ont la responsabilité de s'assurer que leurs salariés, visiteurs et clients ne sont pas exposés à des risques de blessures ou de maladies. Elles doivent également garantir à leurs salariés un certain bien-être.

Les réglementations en matière de santé et de sécurité varient d'un pays à un autre. Dans certains pays, des pénalités sévères sont appliquées en cas d'accident du travail ou de non-respect des politiques établies. Dans d'autres, les politiques en matière de développement économique prennent le pas sur celles concernant la santé et la sécurité. Certaines entreprises ont l'impression de faire face à un véritable challenge pour trouver le juste équilibre entre les besoins opérationnels d'un côté et la santé et la sécurité de l'autre, alors que d'autres se focalisent uniquement sur les questions de rentabilité.

Mettre à disposition un environnement de travail sûr ne devrait pas être perçu comme une contrainte réglementaire, mais comme un moyen de :

- Réduire les coûts ;
- Diminuer le nombre d'absence des salariés et le turnover au sein des équipes ;
- Etre confronté à moins d'accidents ;
- Limiter le risque d'être confronté à une action en justice ;
- Protéger la réputation de l'entreprise en matière de responsabilité sociale vis-à-vis des investisseurs et des consommateurs ;
- Accroître la productivité grâce à un personnel en meilleure santé et plus motivé.

¹ Source : Organisation Mondiale de la Santé

² Source : Organisation Internationale du Travail

Quel est le rôle de l'accréditation ?

Les projets achevés, les matières premières, les produits, les services, les systèmes de management, et/ou les personnes peuvent être évalués selon une norme, un code de bonnes pratiques, ou des exigences réglementaires par des laboratoires d'essai ou d'étalonnage, des organismes d'inspection ou de certification (communément appelés organismes d'évaluation de la conformité). Le recours à ces organismes d'évaluation de la conformité permet de vérifier que les produits et services peuvent être utilisés en toute sécurité.

L'accréditation est l'évaluation indépendante de ces organismes d'évaluation de la conformité, selon des normes reconnues pour mener des activités spécifiques, afin de garantir leur intégrité, impartialité et compétence. Au travers de l'application de normes nationales et internationales, les ministères, les entreprises et l'ensemble de la société peuvent donc avoir confiance dans les résultats d'essai et d'étalonnage, les rapports d'inspection et les certifications délivrés. Les organismes d'accréditation ont pour mission d'assurer que les organismes

d'évaluation de la conformité sont surveillés par une instance compétente. Les organismes d'accréditation qui ont été reconnus compétents suite à une évaluation par leurs pairs sont signataires d'accords de reconnaissance internationaux afin d'améliorer l'acceptation des produits et services à travers les frontières, créant ainsi une infrastructure globale pour soutenir les processus en place en matière de santé et de sécurité.

Ces accords sont gérés par IAF pour l'accréditation des organismes de certification et de vérification, et par ILAC pour l'accréditation dans les domaines des essais, des étalonnages et des inspections. Ce système garantit que les accréditations délivrées ont la même valeur, partout dans le monde.

Il en résulte que les produits et services testés, inspectés ou certifiés une fois sous l'égide d'IAF ou d'ILAC peuvent être acceptés partout avec le même niveau de confiance.

Quels sont les bénéfices de l'accréditation ?

Pour le gouvernement et les régulateurs

Le rôle du gouvernement et des organismes de régulation est de garantir que les entreprises mettent à disposition un environnement de travail sûr. Ils peuvent fixer une politique ou des exigences techniques pour les produits ou services mis sur le marché, et s'appuyer sur des organismes d'évaluation de la conformité accrédités pour vérifier la conformité avec ces exigences.

L'accréditation peut être utilisée pour soutenir la politique en matière de santé et de sécurité de différentes manières. Par exemple, les marchés peuvent se réguler eux-mêmes, les entreprises se mettant d'accord pour respecter des spécifications établies. Cela peut s'appliquer dès lors qu'il y a un

besoin de rassurer les marchés sur la conduite professionnelle de l'entreprise tout en minimisant les risques, mais où il n'y a pas de volonté du gouvernement d'intervenir pour mettre en place une réglementation.

Parallèlement, les entreprises qui démontrent leur conformité avec des normes au travers de l'accréditation peuvent gagner en reconnaissance vis-à-vis des régulateurs, qui leur font alors confiance pour ce qui est du respect de leurs obligations légales. Cela permet aux régulateurs de réduire la surveillance et les visites d'inspection, tout en diminuant les coûts pour le contribuable. Cette reconnaissance peut permettre d'atteindre les mêmes résultats, voire de meilleurs résultats qu'avec la mise en place d'une réglementation, mais sur la base du volontariat. De cette façon, le coût de la réglementation est réduit, à la fois pour le

gouvernement et pour les entreprises faisant l'objet de cette réglementation.

Les accords de reconnaissance au niveau international en matière d'accréditation dotent les régulateurs d'un cadre robuste et crédible pour accepter les résultats d'essais accrédités, les rapports d'inspection et les certifications de l'étranger, avec un niveau de confiance équivalent à celui obtenu s'ils avaient été produits au sein de leur propre pays.

Des exemples de la manière dont les régulateurs utilisent l'accréditation pour soutenir leurs objectifs de politique de santé et de sécurité sont accessibles sur le site Public Sector Assurance: <http://www.publicsectorassurance.org/topic-areas/health-safety/>

Exemples :

Assurer la compétence des maîtres-nageurs à Dubaï

Dubaï possède des plages, des hôtels avec piscines, des résidences et des complexes de sport, ainsi que des parcs aquatiques sous la surveillance de milliers de maîtres-nageurs.

Le Département de la Sécurité et de la Santé Publique de la ville de Dubaï s'appuie sur une certification accréditée de ses maîtres-nageurs pour rendre le séjour des touristes plus sûr.

Le référentiel suit la norme ISO/CEI 17024 et couvre à la fois la certification des maîtres-nageurs intervenant dans les piscines, les eaux peu profondes et sur les plages.

Il permet d'évaluer les compétences des maîtres-nageurs pour le sauvetage et les gestes de premier secours. Après avoir passé avec succès les examens et répondu aux exigences de certification, les maîtres-nageurs reçoivent un certificat et une carte de l'organisme accrédité.

Contribuer à améliorer la sécurité et la prévention des risques d'accident sur les chantiers

Le marché de la construction est de plus en plus concurrentiel, conduisant les maîtres d'œuvre à réduire la durée des chantiers en optimisant les interventions des différents corps de métier.



Pour prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées, le Code du travail français prévoit de faire appel à un coordonnateur sécurité et protection de la santé qui intervient dès la phase de conception et jusqu'à la réception. Ce coordonnateur doit justifier d'une attestation de compétence valide, acquise lors d'une formation dispensée par un organisme de formation certifié par un organisme accrédité.

La mise en place d'une certification accréditée pour les organismes de formation a permis d'améliorer la qualité des formations dispensées et donc de mieux maîtriser les risques liés à la co-activité sur les chantiers.

Assurer la compétence des évaluateurs dans le domaine du risque incendie

La responsabilité de mener une évaluation du risque incendie et de prendre les mesures de sécurité nécessaires revient aux dirigeants. Le gouvernement et le service de secours incendie écossais recommandent aux dirigeants qui souhaiteraient faire appel aux services d'un évaluateur externe spécialiste des risques d'incendie de vérifier que cet évaluateur est compétent. Une façon de vérifier la compétence d'un évaluateur est de le choisir parmi la liste d'évaluateurs compétents dans le domaine du risque incendie et soutenus par un organisme professionnel ou par un organisme certificateur indépendant accrédité.

La gestion de l'amiante dans les bâtiments commerciaux

Le ministère de la Santé et de la Sécurité (Health and Safety Executive, HSE) du Royaume-Uni a mis en place une réglementation pour protéger les salariés et, plus largement, le grand public des risques d'exposition à l'amiante. Entre autres, la réglementation sur le contrôle de l'amiante exige que la présence d'amiante soit recherchée par un laboratoire accrédité selon les exigences de la norme ISO/CEI 17025, standard international pour les laboratoires d'analyses.

Le HSE recommande également que la recherche d'amiante soit menée par des organismes d'inspection accrédités selon les exigences de l'ISO/CEI 17020, la norme internationale des organismes œuvrant en inspection. Il encourage fortement le recours à de tels organismes accrédités pour une gestion plus sûre des risques liés à l'amiante. Le régulateur reconnaît que l'accréditation garantit aux clients la compétence d'un organisme réalisant le contrôle.

Protéger les travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante

Malgré son interdiction en France depuis le 1er janvier 1997, l'amiante reste présente dans de nombreux bâtiments et les opérations de désamiantage sont loin d'être terminées, ce qui expose les travailleurs à des risques pour leur santé. C'est pourquoi le ministère du travail a décidé de s'appuyer sur l'accréditation pour accompagner la politique de prévention des risques liés à l'amiante.

Par exemple, l'accréditation constitue une condition pour exercer une activité de certification en relation avec l'exposition à l'amiante (activités pour les entreprises, les centres de formation ou les opérateurs).

Le mesurage de l'empoussièrement et le contrôle du respect de la valeur limite doivent quant à eux être réalisés par des laboratoires accrédités.

Quels sont les bénéfices de l'accréditation ?



Pour les entreprises

Les entreprises peuvent prouver qu'elles respectent les meilleures pratiques en mettant en œuvre un système de management dans le domaine de la santé et de la sécurité, dans le but de :

- Améliorer leur réputation et gagner de nouveaux marchés ;
- Réduire les risques d'arrêts de travail liés à des accidents ;
- Prouver qu'elles respectent les obligations réglementaires ;
- Réaliser des économies potentielles au titre des primes d'assurance responsabilité civile ;
- Attirer et garder leurs collaborateurs.

Dans un certain nombre de domaines, le recours à des services accrédités avant d'introduire un produit sur le marché est une obligation. Dans d'autres domaines, l'accréditation constitue un « permis » pour faire affaire avec les acheteurs de premier ordre qui la demandent.

L'accréditation fournit un avantage concurrentiel sur le marché et une preuve objective que les produits sont sûrs et conformes au cahier des charges.

L'accréditation est de plus en plus reconnue dans le cadre des appels d'offres et dans les échanges commerciaux à l'international. Dans certains cas, elle peut générer des réductions d'impôts ou permettre de s'affranchir de certaines vérifications.

Des exemples sur la façon dont les entreprises bénéficient d'avantages significatifs en s'appuyant sur les normes et l'accréditation sont disponibles sur le site <http://business-benefits.org>

Exemples :

L'accréditation réduit le nombre d'audits réglementaires et les coûts associés

L'accréditation des laboratoires pour l'analyse de l'eau de consommation permet de s'affranchir des audits réglementaires et réduit ainsi de façon significative la charge de l'Inspection d'eau de consommation (Drinking Water Inspectorate, DWI) réalisant ces audits, en supprimant les inspections réglementaires systématiques dans les laboratoires. En revanche, si un laboratoire choisit de ne pas adopter l'accréditation pour son activité d'analyse de l'eau de consommation, il pourra faire l'objet d'audits engendrant des coûts.

« BuildSafe » en Irlande du Nord exige l'OHSAS 18001 pour les appels d'offres dans le domaine de la construction

Les entrepreneurs et consultants (et leur chaîne logistique) répondant aux appels d'offres du secteur public doivent être en mesure de convaincre leurs

clients, dans le domaine de la construction, qu'ils disposent des ressources et des compétences pour travailler de façon sûre. Les entreprises bénéficiant d'une certification accréditée OHSAS 18001 sont par conséquent en bonne position pour remporter ces appels d'offres.

Exclure les conducteurs de taxi fraudeurs

Tous les taxis en Suède doivent être rattachés à un centre de contrôle pour le transfert des informations propres à chaque taximètre (sans fil et numériques) fournissant le détail des distances parcourues. L'agence de transport suédoise, responsable de l'enregistrement des comptes de ces centres, a mis en place une politique pour réduire les fraudes sur les taxes et exclure les conducteurs de taxis fraudeurs. Afin de redonner confiance dans le système, les centres de contrôle doivent s'assurer que leur équipement est certifié par un organisme de certification accrédité.

Un meilleur taux d'emprunt et d'assurance offert aux entreprises japonaises pour leur gestion du risque

La banque de développement du Japon (DBJ) propose des taux d'emprunt plus attractifs et des remises sur les frais d'assurance aux entreprises commerciales qui ont pris des mesures pour réagir plus efficacement en cas d'urgence. La banque prend en compte des indicateurs sur la continuité des activités, l'anticipation et la réduction des risques, et reconnaît que la certification accréditée relative aux systèmes de management pour la continuité des activités, selon l'ISO 22301/22313, aide à faire face aux risques d'exposition.

ISO 45001 – Santé et sécurité au travail

Le 12 mars, l'ISO a publié la norme ISO 45001 relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, établissant un cadre de référence pour améliorer la sécurité des travailleurs, réduire les risques sur le lieu de travail et générer de meilleures conditions de travail plus sûres.

La certification accréditée selon cette norme peut aider les entreprises à améliorer leur façon de répondre aux questions de conformité avec la réglementation, et à réduire les coûts imprévus, tels que les primes d'assurance.

Quels sont les bénéfices de l'accréditation ?

Pour les salariés

Travailler avec une entreprise qui a mis en place un système de management en matière de santé et de sécurité au travail envoie un message clair aux salariés et parties prenantes : c'est placer la santé et la sécurité des salariés au cœur des préoccupations de l'organisation. Cela permet d'identifier les risques et de garantir un environnement de travail sûr.

Exemple:

La réduction des accidents sur le lieu de travail entraîne une baisse des frais d'assurance pour les entreprises en Italie

L'autorité d'indemnité des travailleurs italiens (INAIL), l'institut gouvernemental national d'assurance pour les accidents du travail, a noté que les organisations possédant une certification accréditée de système de management en matière de santé et de sécurité au travail, selon la norme OHSAS 18001, ont réduit ces accidents de plus de 40 % dans certains secteurs. En conséquence, l'INAIL offre aux entreprises bénéficiant d'une telle certification accréditée selon la norme OHSAS 18001 plus de 28 % de remise sur leurs primes d'assurance.



Pour les citoyens

La présence d'un certificat de conformité émis sous accréditation peut donner confiance au public dans les produits et services qu'il utilise. Les accords de reconnaissance internationaux concernant l'accréditation assurent que ces produits et services mis sur le marché sont conformes à des normes de qualité et de sécurité, quel que soit leur pays d'origine.

Exemples :

Améliorer la sécurité des produits

Une étude européenne menée par la fédération internationale des agences d'inspection (IFIA) a révélé que près de 80 % des produits testés portant le marquage CE sur la base d'une autodéclaration de conformité ne sont pas conformes aux directives européennes. L'étude a également mis en exergue le fait que 16 % des produits présentent d'importantes failles de sécurité, conduisant à un risque élevé de

blessure ou d'incendie, contre moins de 1 % des produits certifiés par un organisme tierce partie accrédité.

La certification améliore le niveau de sécurité du tourisme d'aventure néo-zélandais

Tous les opérateurs de tourisme d'aventure en Nouvelle-Zélande exigent une certification de la sécurité, conformément au schéma de certification néo-zélandais d'activités d'aventure. Les fournisseurs doivent passer et réussir un audit de sécurité qui certifie que les processus de sécurité répondent aux normes utilisées pour l'audit de sécurité.

Assurer l'usage effectif de la vidéo-protection au travers d'une certification accréditée

Le gouvernement britannique a introduit un code de bonnes pratiques pour l'usage des caméras de surveillance faisant état de 12 principes directeurs pour assurer et démontrer à la population que les caméras sont toujours utilisées de façon transparente, proportionnée et efficace par les autorités compétentes (police, commissaires de police, les autorités locales et les forces de police non organiques). Une certification accréditée délivrée par une tierce partie permet aux organisations de clairement démontrer qu'elles appliquent le code de bonnes pratiques en matière de vidéo-protection. La certification valorise les meilleures pratiques et assure la conformité au code.



Soutenir la protection contre le terrorisme

Le programme BioWatch du ministère de la sécurité intérieure américain permet la détection précoce d'une attaque bioterroriste et aide la population à préparer une réponse coordonnée.



La combinaison d'une détection, d'une notification rapide et de la planification de la réaction aide les décisionnaires, au niveau fédéral, étatique ou local à prendre des mesures pour sauver des vies et atténuer les dégâts.

Le programme d'assurance qualité BioWatch (QA) garantit que le programme BioWatch continue de fournir des résultats recevables avec un haut niveau de confiance pour les décisionnaires en matière de santé publique. Le programme QA a été mis en place en 2011 pour assurer que les opérations menées sur le terrain et en laboratoire le sont conformément à des politiques de programmation, protocoles et des exigences de contrôle qualité pour garantir que les résultats sont défendables. Les laboratoires doivent être accrédités pour pouvoir y participer.

Contribuer à assurer la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP)

Les ERP en France sont soumis à des dispositions particulières issues du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. La réglementation vise notamment à limiter les risques d'incendie et de propagation, à favoriser l'évacuation des occupants et à faciliter l'intervention des services de secours.

Cela se traduit par une obligation pour les constructeurs, installateurs et exploitants de procéder, pendant la construction et périodiquement par la suite, à des vérifications afin d'assurer que les installations et équipements sont établis, maintenus et entretenus conformément à la réglementation. Ces vérifications sont effectuées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur sur la base d'une accréditation.

Plus d'informations

L'accréditation est un outil mondialement reconnu pour, non seulement, évaluer et contrôler les risques inhérents aux opérations internes des entreprises, mais aussi ceux relatifs aux produits et services mis sur le marché. De cette façon, les régulateurs, acheteurs et salariés peuvent se montrer confiants : l'accréditation rend le monde plus sûr.

Consultez le site

<http://www.publicsectorassurance.org/topicareas/health-safety/> pour accéder aux recherches, exemples et informations sur les apports de l'accréditation dans la mise en place d'une politique de santé et de sécurité.

Consultez le site

www.businessbenefits.org pour plus d'exemples sur la façon dont les entreprises peuvent bénéficier des normes et de l'accréditation.



The ILAC Secretariat

Phone: +612 9736 8374
Email: ilac@nata.com.au
Website: www.ilac.org



@ILAC_Official



<https://www.youtube.com/user/IAFandILAC>



The IAF Secretariat

Phone: +1 (613) 454 8159
Email: iaf@iaf.nu
Website: www.iaf.nu



@IAF_Global



<http://www.linkedin.com/company/international-accreditation-forum-inc>



<https://www.youtube.com/user/IAFandILAC>